



Pas de constat et non déclaration de l'accident

Par **rohman84**, le **23/11/2011** à **13:43**

Bonjour, je me pose toutes mes questions à votre savoir car je suis stressé et un peu perdu. Je vous explique, le vendredi 11 novembre 2011 j'ai eu un petit accrochage dans les conditions suivantes, j'arrive à un feu rouge à petite vitesse en face de moi une voiture j'arrive à ça. Auteur tout en ralentissant je devais être à 5 km/h et là du coup sûrement à ma grosse (5 mois) j'ai pas freiné assez fort et donc j'ai à peine touché la voiture en face.. complètement en tort je sors de mon véhicule et là une dame gentille au premier abord avec qui on constate qu'il n'y a rien sur les véhicules, et n'ayant pas de constat on décide de ne rien faire, vraiment gêné je lui laisse mon adresse et mon téléphone, et jusqu'à aujourd'hui aucune nouvelle et je ne rien déclarer à mon assurance sauf que ce matin donc le 23/11/11 je reçois un courrier recommander d'une assurance expliquant l'accident comme quoi j'ai heurté son véhicule et me demandant sévèrement le nom de mon assurance et mon numéro de police d'assurance. Que dois-je faire ? J'ai pas signé ni rempli de constat il va ce passer quoi pour moi ? Ainsi vous pourriez m'orienter car je suis un peu perdu. Merci d'avance

Par **chaber**, le **24/11/2011** à **07:37**

bonjour, transmettez à votre assureur qui se chargera de répondre

Par **rohman84**, le **24/11/2011** à **13:17**

merci chaber mais j'ai penser a contacter mon assurance mais je risque quoi au juste ?rnya pas une histoire de delai ? rnj'ai un peut peur car j'entends beaucoup d'histoire, genre elle fait ça pour faire réparer plus que prévu et profiter du faite que je sois en tort.rnrnsi quelqu'un pouvait me dire ce que je doit faire ou ne pas faire et ce je risque rnrnmerci d'avance et merci encore chaber mais j'aimerais plus d'infos

Par **rohman84**, le **25/11/2011 à 17:51**

personne pour m'aider ?

Par **chaber**, le **26/11/2011 à 11:52**

je vous ai donné la réponse.rnrnVous pouvez contacter cet assureur pour connaître éventuellement le montant des dommages afin de les régler directement et éviter un malus, sous réserve d'acceptation.